



Litige avec mon employeur apres sinistre

Par **loopsy**, le **11/05/2008** à **11:43**

Bonjour,

Je suis guide de rafting.

En octobre 2007, le camion de mon employeur a brulé avec à l'intérieur tout mon matériel professionnel pour un montant d'environ 1000€. Le camion a déjà été remboursé, et l'assureur propose un forfait de 550€ (que nous n'avons toujours pas eu) de remboursement global, sachant que nous sommes 5 guides avoir perdu notre matériel. Mon employeur nous a donc parlé vaguement de remboursement sur factures du matériel que nous allons racheter.

Cependant, j'ai recommencé à travailler, j'ai du racheter mon matériel, je travaille donc "à perte" pour rembourser mon matériel et pas de nouvelles des remboursements. Que suis-je en droit de demander, mon employeur a-t-il le devoir de me rembourser, puis je le traduire devant les prud'hommes si la somme qu'il me propose est trop dérisoire, et peut-il me licencier si je l'emmène en justice ?

Merci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **11/05/2008** à **12:48**

bonjour, il y a eu sinistre votre employeur a été indemnisé maintenant il doit vous rembourser intégralement le matériel vous appartenant ayant été détruit dans l'incendie du véhicule, qu'il vous demande les preuves d'achat ou factures c'est normal, courage, cordialement